

La vision nazie des tirailleurs africains de l'armée française

Document 1 :

« La France est et reste l'ennemi que nous avons le plus à craindre. Ce peuple, qui tombe de plus-en-plus au niveau des nègres, met sourdement en danger, par l'appui qu'il prête aux Juifs pour atteindre leur but de domination universelle, l'existence de la race blanche en Europe. Le rôle que la France, aiguillonnée par sa soif de vengeance, joue aujourd'hui est un péché contre l'humanité blanche et déchaînera un jour contre ce peuple tous les esprits vengeurs d'une génération. »

**Hitler par lui-même d'après son livre « Mein Kampf », Charles Appuhn.
Paris : Imprimerie Pascal, 1933.**

Document 2 :



« *Frankreichs Schuld, La faute de la France* », Illustrierter Beobachter, magazine de l'armée allemande, 16 mars 1940, collection Gilles Bourrien.

Document 3 :



Camp de prisonniers de guerre, date indéterminée, Allemagne, collection Gilles Bourrien.

Consignes

- 1) Donnez un titre à chaque document.
- 2) Comment Hitler considère-t-il la France et comment discrédite-t-il les Français dans le document 1 ?
- 3) Faîtes une description des trois personnages du 1^{er} plan en détaillant la mise en œuvre raciste de l'auteur, document 2.
- 4) Quelle est la relation qui peut être établie entre les documents 1 et 2 ?
- 5) Le document 3 correspond à une photographie de propagande prise par un allemand. Quelle est la mise en scène et quels en sont les objectifs ?
- 6) Rédigez un texte de synthèse mettant en rapport ces 3 documents et ce qu'ils révèlent de la vision raciste des nazis vis-à-vis des soldats africains de l'armée française.

Les tirailleurs coloniaux mis au travail en France occupée

Document 1 :

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que M. le Colonel Commandant la Feldkommandantur des Côtes-du-Nord me fait part de son intention de répartir entre les communes du département, en vue des travaux agricoles, un contingent de 3 000 prisonniers indigènes. [...] je vous serais obligé de vouloir bien envisager dès maintenant la possibilité de placer ces travailleurs indigènes dans les fermes de votre commune. »

Courrier du préfet des Côtes-du-Nord aux maires, mars 1941, ADCA, 5 W 108.

Document 2 :



Photographie prise dans l'Ouest de la France, période de l'Occupation allemande, collection Gilles Bourrien

Document 3 :

« L'hébergement des 40 prisonniers indochinois que la commune a reçus soulève des problèmes que j'ai l'honneur de vous soumettre. Le sous-officier allemand qui commande le détachement chargé de garder les prisonniers est venu me présenter les réclamations suivantes : 1°) ces prisonniers, pour la plupart, ne sont pas suffisamment habillés. Ils ont froid : 30 manquent de pull-over ; aussi, depuis leur arrivée, 3 sont tombés malades et deux ont des bronchites assez sérieuses qui nécessitent leur envoi à Rennes. 2°) Ils n'ont pas de mouchoirs de rechange, et comme ils n'ont pas de savon pour laver, il s'ensuit qu'ils sont remplis de vermine qu'ils ont apportée avec eux. Nous essayons de les en débarrasser. 3°) Il y aurait lieu de fonder une petite infirmerie

rudimentaire pour les soins urgents. 4°) Un coiffeur est nécessaire pour leur faire la toilette des cheveux. Comment le payer ? 5°) Ils doivent être nourris matin et soir à Matignon. Mais le midi, ces prisonniers doivent se nourrir chez leur employeur. Celui-ci réclame des cartes, mais nous ne pouvons que donner des tickets car l'employeur change chaque jour. »

Courrier du maire de Matignon adressé au préfet, avril 1941, ADCA, 5 W 108.

Document 4 :

« La soirée théâtrale organisée le vendredi 5 septembre au profit des prisonniers coloniaux du camp de Dinan, a obtenu un succès qui a dépassé les espérances des gens les plus optimistes. Il est bien difficile, vu le cadre actuel du journal, de relater ce que fut cette inoubliable soirée. Le tout peut se résumer en quelques lignes : assistance particulièrement nombreuse, on pourrait presque écrire envahissement de la vaste salle du « Celtic » ; brillante recette à laquelle est venue s'ajouter une quête fructueuse, et enfin une interprétation hors ligne [sic] de la charmante pièce d'André Bisson « Le Rosaire » par la Société théâtrale « Penthièvre Comoedia » de Lamballe, qui figure bien parmi les meilleures troupes d'amateurs. Les bénéfices de cette soirée vont permettre d'améliorer encore le sort de nos malheureux prisonniers coloniaux, éloignés de leurs familles et de leurs pays d'outremer. Pour terminer, il n'est que juste d'adresser des remerciements aux organisateurs de cette soirée, qui ont tout mis en œuvre pour en assurer le succès et, en particulier, à Mlle Quoniam qui ne cesse d'apporter au comité d'assistance des prisonniers coloniaux du camp de Dinan une inlassable activité et un entier dévouement. »

Article extrait de *L'Union Libérale*, n° des 12/13 septembre 1941, ADCA.

Consignes

- 1) Donnez un titre à chaque document.
- 2) Qui donne l'ordre de la mise au travail des prisonniers « indigènes » français et qui est chargé de la mise en œuvre de cette décision (document 1) ?
- 3) Cette photographie correspond à une mise en scène soignée mais un élément montre bien que ces soldats sont des prisonniers, lequel (document 2) ?
- 4) Que pouvez-vous dire des conditions de captivité de ces hommes (document 3) ?
- 5) Comment se traduit la solidarité de la population dinannaise à l'égard de ces prisonniers (document 4) ?
- 6) Rédigez un texte de synthèse mettant en rapport ces documents et ce qu'ils révèlent de la captivité de ces soldats « indigènes » de l'armée française détenus par les Allemands dans le département des Côtes-du-Nord.

Les tirailleurs « indigènes » et la population française

Document 1 :



**« Voici un jour de fête annamite à Matignon, pour vous, mon bon souvenir »,
signé Van Thuyet », janvier 1942, archives familiales Hélène Brassier.**

« Nous avons à Matignon, lieu-dit Le Champ, un petit camp de prisonniers annamites lesquels sont très sympathiques. Depuis leur arrivée dans la localité ils ont été employés aux travaux agricoles sous la direction de leurs gardiens. Depuis la mauvaise saison la municipalité a pu leur procurer de l'ouvrage. Aussi pour marquer leur reconnaissance à la population et à l'occasion de la nouvelle année de leur pays d'origine, munis d'une autorisation de leurs gardiens chefs, ils ont offert dimanche 19 janvier un banquet à leurs bienfaiteurs, et à 15 heures, dans la salle des fêtes de Matignon et devant une salle archicomble, ont donné en langue Annamite une pièce théâtrale : *Guerre entre l'Annam et la Chine*. La séance s'est terminée par des chants, toujours en langue Annamite, de notre vieille *Madelon*, la *Marseillaise* et *Ce n'est pas un Adieu, mais c'est un Au Revoir*. »

***L'Ouest-Éclair*, quotidien, 21 janvier 1942, BNF.**

Document 2 :

« J'étais brigadier au 201^{ème} régiment d'artillerie coloniale.[...] Nous avons été faits prisonniers le 21 juin 1940 à Mirecourt dans les Vosges. De là, j'ai personnellement été envoyé dans un camp de travailleurs de force près de Rennes et employé dans la même

région [Redon] au chargement des munitions à destination du front russe. Ce travail était formellement interdit par la convention de Genève sur les prisonniers de guerre, mais les Allemands ne s'en préoccupaient pas. Le travail était dur, mais nous avions quelques libertés, notamment le soir après le travail. Cela m'a permis de prendre contact avec un groupe de résistance aux environs du camp avec lequel j'ai fait du sabotage et auquel je fournissais des munitions. Le vol de munitions était passible, bien entendu, de la peine de mort mais nous avons foi en l'avenir et en la générosité de la France, nous avons accepté de mourir pour la liberté du monde, refusant l'esclavage et la domination, nous sommes battus comme des Français à part entière. Lorsque la région a été libérée le 17 octobre 1944, j'ai été nommé maréchal-des-logis par ordre du commandant Coste, chef départemental des Forces Françaises de l'Intérieur pour l'Ille-et-Vilaine. »

Témoignage de Doudou Diallo, revue Afrique Histoire, n°7, Dakar, 1983.

Document 3 :



Défilé des tirailleurs coloniaux libérés du camp de saint-Onen et reprenant le combat auprès des groupes de résistants de Saint-Méen-le-Grand, Merdrignac, Saint-Jouan, Caulnes... Photographie, René Mignot, Saint-Méen-le-Grand, 13 août 1944, Archives Yves Mignot.

Lors des quinze premiers jours du mois d'août, les soldats coloniaux participent aux opérations de ratissage de la Résistance contre les soldats allemands en fuite et à leur garde.

Consignes

- 1) Donnez un titre à chaque document.
- 2) Pourquoi ces prisonniers « indigènes » montent-ils ce spectacle et comment est-il reçu par la population locale (document 1) ?
- 3) Pourquoi et comment le brigadier Doudou Diallo continue-t-il le combat contre les Allemands (document 2) ?
- 4) Quelle est la place accordée aux soldats coloniaux français dans ce défilé et pourquoi (document 3) ?
- 6) Rédigez un texte de synthèse mettant en rapport ces documents et ce qu'ils révèlent des relations entretenues par certains prisonniers de guerre « indigènes » avec la population française.